

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 14/08/2025 - B2025/045425 - 2022 B 09508 - 921 035 507 - A2CTI



COMPTES ANNUELS

Exercice au **31/12/2024**

SAS A2CTI

318 Allée des Frênes

69300 CALUIRE ET CUIRE

certifié conforme

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

~~En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission,~~
nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SAS A2CTI
relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 10 126 euros

Chiffre d'affaires : 13 005 euros

Résultat net comptable : -8 073 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LYON
Le 20/04/2025

Signature

VALERIE VIAL SIMONIN



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
ACTIF CIRCULANT	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)				
COMPTES DE REGULARISATION	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	1 707		1 707	718
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	8 419		8 419	15 493
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	10 126		10 126	16 211
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	10 126		10 126	16 211

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	2 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	200	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	7 806	
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(8 073)	8 006
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 933	10 006
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	4 591	395
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	594	1 116
	Dettes fiscales et sociales	3 009	4 694
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	8 193	6 205
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	10 126	16 211
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(8 072,73)	8 005,62
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	8 193	6 205
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2024 31/12/2024	12 mois	02/11/2022 31/12/2023	14 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET							
TOTAL III - Actif Circulant NET		10 126	100,00	16 211	100,00	(6 085)	-37,54
Autres créances		1 707	16,86	718	4,43	989	137,65
444000	ETAT IMPOTS SUR BENEFICES	1 413	13,95			1 413	
445660	TVA SUR SERVICES EXTERIEURS	99	0,98	66	0,41	33	49,39
445670	CREDIT TVA A REPORTER	195	1,93	532	3,28	(337)	-63,35
445860	TVA/FACTURES NON PARVENUES			120	0,74	(120)	-100,00
Disponibilités		8 419	83,14	15 493	95,57	(7 074)	-45,66
512010	LCL	8 419	83,14	15 493	95,57	(7 074)	-45,66
TOTAL DU BILAN ACTIF		10 126	100,00	16 211	100,00	(6 085)	-37,54

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2024	12	02/11/2022	14	Variations	%
	31/12/2024	mois	31/12/2023	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	1 933	19,09	10 006	61,72	(8 073)	-80,68
Capital Social ou individuel	2 000	19,75	2 000	12,34		
101000 CAPITAL	2 000	19,75	2 000	12,34		
Réserve légale	200	1,98			200	
106100 RESERVE LEGALE	200	1,98			200	
Autres réserves	7 806	77,08			7 806	
106800 RESERVES FACULTATIVES	7 806	77,08			7 806	
Résultat de l'exercice	(8 073)	-79,72	8 006	49,38	(16 078)	-200,84
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	8 193	80,91	6 205	38,28	1 988	32,03
Emprunts et dettes financières divers	4 591	45,34	395	2,44	4 195	N/S
455100 C/C SP	4 591	45,34	395	2,44	4 195	N/S
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	594	5,87	1 116	6,88	(522)	-46,77
040C COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEUR	594	5,87	396	2,44	198	50,00
408100 FRS FACTURES NON PARVENUES			720	4,44	(720)	-100,00
Dettes fiscales et sociales	3 009	29,71	4 694	28,96	(1 685)	-35,91
431000 URSSAF	3 009	29,71	3 281	20,24	(272)	-8,30
444000 ETAT IMPOTS SUR BENEFICES			1 413	8,72	(1 413)	-100,00
TOTAL DU BILAN PASSIF	10 126	100,00	16 211	100,00	(6 085)	-37,54

Abandon de compte courant

Etat exprimé en euros

Au titre de l'exercice clôturé au 31/12/2024, l'associé unique a consenti un abandon de compte courant, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, à hauteur de 6 500 euros présenté en produits exceptionnels.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012024 et clos le 31122024		Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
SAS A2CTI			
SIRET 92103550700018			
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
318 Allée des Frênes			
69300 CALUIRE ET CUIRE			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Autres intermédiaires commerce	
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit 67	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐	
		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	
		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	
		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	
		Autres dispositifs ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ACD COMPTA EXPERT	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
VVS CONSEIL 9 QUAI JEAN MOULIN 69001 LYON			
Tél : 04 37 28 02 83		Tél :	
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : Lieu : CALUIRE ET CUIRE	
N° d'agrément :		Qualité et nom du signataire : PRESIDENT	
		Signature : P.SALVI	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐		prestataire :	

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise	SAS A2CTI
et Date de clôture de l'exercice	31122024

I	DIVERS
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages 2 178

MOINS-VALEURS A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et reçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		SAS A2CTI		318 Allée des Frênes		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				69300 CALUIRE ET CUIRE			
SIRET		9 2 1 0 3 5 5 0 7 0 0 0 1 8		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		14	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122024		31122023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044		048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
		072	1 707	074	1 707	718	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	8 419	086	8 419	15 493	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	10 126	098	10 126	16 211	
	Total général (I + II)	110	10 126	112	10 126	16 211	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000		2 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		200			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		7 806			
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		(8 073)		8 006	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		1 933		10 006		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		594		1 116	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		3 009		4 694	
	Comptes courants d'associés	173		4 591		395	
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		8 193		6 205		
Total général (I + II + III)				180	10 126		16 211
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2025

Formulaire obligatoire (article 302 Septes A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS A2CTI										Néant ☒ *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490		492		494		496													
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570		572		574		576													
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septes
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A2CTI**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp.	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2
Constructions	720		725		3
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5
Matériel de transport	750		755		6
Autres immobilisations corporelles	760		765		7
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860 67
Total des déficits restant à reporter			870 67

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 2 601
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 894
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A2CTI		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 92103550700018

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A2CTI

ADRESSE (voie) 318 Allée des Frênes

CODE POSTAL 69300

VILLE CALUIRE ET CUIRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200
TOTALISATION	905	1	TOTALISATION	906	200

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille SALVI Prénom(s) Pascal
Nom d'usage % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 200
Naissance : Date 21011965 N° département 69 Commune LYON Pays FRANCE
Adresse : N° Voie 318V Allée des Frênes
Code postal 69300 Commune CALUIRE ET CUIRE Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

REPORT EN ARRIÈRE DES DÉFICITS

(Article 220 quinquies du code général des impôts)

I IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Dénomination de la société et adresse du principal établissement	N° SIREN de l'entreprise : 921035507
SAS A2CTI 318 Allée des Frênes 69300 CALUIRE ET CUIRE Tél. : 0668842087	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :
Activités exercées (souligner l'activité principale) : <u>Autres intermédiaires commerce</u> Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (cocher la case) : ☐	
II OPTION FORMULÉE LORS DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE RÉSULTATS	
Le soussigné (nom, prénom, qualité) <u>SALVI PASCAL</u> <u>PRESIDENT</u>	
Déclare que l'entreprise ci-dessus désignée a opté, <u>lors du dépôt de la déclaration de résultats</u> , pour le report en arrière : ☒ 1 - du déficit constaté au cours de l'exercice ouvert le 01/01/2024 et clos le 31/12/2024 ☐ 2 - du déficit d'ensemble du groupe (article 223 A du CGI) constaté au cours de l'exercice ouvert le 01/01/2024 et clos le 31/12/2024	
Le déficit reporté en arrière s'élève à 9 419 (cf. ligne 15)	
A CALUIRE ET CUIRE, le 26/04/2025 Signature du déclarant, P. SALVI PRESIDENT	

		Exercice N-1 : 2 023	
I. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION		28% ou 26,5% ou 25%	15%
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	25 ⁰	15 ³
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2		9 419
Calcul du bénéfice exclu			
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3		
<i>Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt</i>			
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4		
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits ou réductions d'impôt	5		
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6		
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7		
<i>Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt</i>			
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8		
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9		
Ligne 9 x [(ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7)) : ligne 2]	10		
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11		
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12		9 419
II. IMPUTATION DU DÉFICIT			
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13		9 419
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14		1 413
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)	15		9 419

III. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT

Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le 01/01/2024 et clos le 31/12/2024 (report de la ligne XJ du tableau n° 2058-A ou ligne 354 du tableau n° 2033-B) ⁴	16	9 486
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)	17	9 419
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)	18	67

IV. MONTANT DE LA CRÉANCE

Totalisation des sommes portées ligne 14 ⁵	19	1 413
---	----	-------

V. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS

Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu par la société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :

Exercice N	20	
------------	----	--

¹ Le taux de 27,5 % s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 pour les entreprises dont le chiffre d'affaire est supérieur ou égal à 250 M€. Le taux de 31 % s'applique à la tranche de bénéfice supérieur à 500 000 € pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 pour les entreprises dont le chiffre d'affaire est inférieur à 250 M€.

² Le taux de 26,5 % s'applique aux entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250 millions d'euros. Le taux de 28 % s'applique aux PME jusqu'à 75 000 € de bénéfices pour les exercices ouverts en 2017 et à l'ensemble des redevables jusqu'à 500 000 € de bénéfice pour les exercices ouverts en 2018.

³ Les entreprises dont le chiffre d'affaires, le cas échéant ramené à 12 mois, est inférieur à 10 000 000 euros (pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021) et dont le capital est détenu pour 75 % au moins par des personnes physiques directement ou indirectement sont imposées dans la limite de 38 120 euros par période de 12 mois au taux de 15 %.

⁴ Reporter dans cette case le montant des lignes K6 et YJ du tableau 2058-B ou 984 et 860 du tableau 2033-D de l'exercice en cours.

⁵ La créance de report en arrière du déficit est égale à l'impôt acquitté à raison du bénéfice d'imputation (article 220 quinquiés I 4ème alinéa du CGI).

A2CTI

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 318 Allée des Frênes – 69300 CALUIRE-ET-CUIRE

921 035 507 R.C.S. LYON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 3 JANVIER 2025

L'an Deux Mille Vingt-cinq,

Et le vingt-trois avril,

Monsieur Pascal SALVI,

Agissant en qualité d'associé unique de la société A2CTI, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital social de 2.000 €, dont le siège social est à CALUIRE-ET-CUIRE (69300), 318 Allée des Frênes, identifiée au Répertoire SIRENE sous le numéro 921 035 507 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON,

A pris la décision suivante concernant l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes annuels 2024
- Affectation des résultats

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'associé unique Monsieur Pascal SALVI président de la société A2CTI, approuve les comptes annuels relatif à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 se soldant par un déficit reporté de 9419 €uros.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

Au titre de l'exercice clôturé au 31/12/2024, l'associé unique a consenti un abandon de compte courant, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, à hauteur de 6 500 euros présenté en produits exceptionnels. Le remboursement de cette créance sera possible uniquement en cas d'amélioration significative de la situation financière de la société, caractérisée notamment par un résultat bénéficiaire ou une trésorerie excédentaire, et dans un délai maximum de 5 années. Ce retour à meilleure fortune ne crée pas une dette immédiatement exigible. Il est conditionnel et subordonné à la situation économique de la société. En cas de liquidation judiciaire ou amiable, la clause devient caduque.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

A2CTI L'ASSOCIE UNIQUE
Agence Commerciale
Conseils Techniques en Immobilier
318 Allée des Frênes
69300 Caluire et Cuire
Tél : 06 68 84 20 87 RCS : 921 035 507